

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21.11.2017

Dossier complet le :

21.11.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0364

1. Intitulé du projet

Autorisation de prélèvement dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de protection et d'utilisation de l'eau du forage du Dragon pour la consommation humaine.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MALHOMME

Prénom PATRICE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Richard STRAMBIO - Maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 8 | 3 0 0 | 5 0 7 | 0 0 0 | 1 7

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17.b	Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE). Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. PRELEVEMENT DEMANDE SUR LE FORAGE DU DRAGON 400 000 M3 MAX/AN

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prélèvements d'eau sur le forage du Dragon destinée à la consommation humaine de la ville de Draguignan:

- débit d'exploitation horaire sollicité : 80 m<sup>3</sup>/h ;
- débit d'exploitation journalier sollicité maximal : 1600 m<sup>3</sup>/j
- volume annuel potentiellement prélevé de 400 000 m<sup>3</sup> ;
- le captage ne prélève ni des eaux superficielles ni les eaux d'une nappe alluviale ;
- les rubriques « eau » concernées sont les suivantes:

■ 1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, supérieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an (procédure d'autorisation).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le forage a été réalisé sur le site du Dragon en 2009, suite aux années de sécheresse de 2004 et 2005, pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en eau potable de la commune de Draguignan. Ce forage, de 190 m de profondeur, capte l'aquifère du Muschelkalk.

Compte tenu, de la concentration en sulfate rencontrée, les eaux du forage doivent être mélangées avec celles de la source du Dragon (aquifère du Jurassique), captée sur le même site, pour disposer d'une concentration conforme aux normes de potabilité. Les infrastructures de mélange (bâche de 60 m<sup>3</sup>), de traitement (chlore gazeux) et de distribution (3 pompes de refoulement de 60 m<sup>3</sup>/h) ont été finalisées fin 2016, mais seule la source est en service pour l'instant.

La présente demande est formulée dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour:

- \* obtenir l'autorisation d'exploiter les eaux du forage, qui seront destinées à la consommation humaine, après avoir été mélangées avec celles de la source du Dragon,
- \* assurer la mise en place des périmètres de protection du forage.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase travaux s'est achevée en 2016. Elle a consisté en la réalisation :

- des infrastructures de mélange (bâche de 60 m<sup>3</sup>), de traitement (chlore gazeux) et de distribution (3 pompes de refoulement de 60 m<sup>3</sup>/h) ;
- la mise en place de sondes de mesures et de télétransmission en continu des paramètres suivants:
  - le niveau d'eau du forage, niveau d'eau dans la bâche de mélange,
  - la turbidité de l'eau du forage, et en sortie de la bâche de mélange,
  - le résiduel de chlore dans la bâche de mélange,
  - le fonctionnement des pompes (état marche/défaut pompe, temps de marche et nombre de démarrages de la pompe).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase d'exploitation concernera:

- le prélèvement par pompage des eaux du forage,
- le mélange des eaux avec celles de la source pour disposer d'une concentration en sulfate compatible avec les normes de consommation humaine,
- la désinfection des eaux,
- le refoulement des eaux vers les réservoirs de Saint Michel pour participer à l'alimentation de la commune.

Le périmètre de protection immédiate défini par l'Hydrogéologue Agréé, sur lequel sont positionnés la source et le forage du Dragon est déjà clôturé. Néanmoins un léger agrandissement et la réparation des clôtures sera nécessaire sur la partie amont du site sur une trentaine de mètres linéaires environ.

Chaque hiver, un débroussaillage du site est réalisé pour lutter contre les incendies.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, dans le cadre de la procédure de DUP, est soumis aux procédures administratives suivantes:

Code de la santé Publique:

- autorisation préfectorale de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine (article L.1321-7).
- instauration des périmètres de protection (article L.1321-2).

Code de l'Environnement:

- rubrique 1.1.2.0 Prélèvements permanents supérieurs à 200 000 m3/an (procédure d'autorisation).

L'ouvrage dispose d'un récépissé de déclaration pour la rubrique 1.1.1.0 n°607-83-2009-00100 du 22/09/2009.

L'ouvrage dispose d'un récépissé de déclaration pour le Code Minier de la Dreal du 21/12/2009.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Prélèvements réalisés sur le forage:	
• débit d'exploitation horaire sollicité :	80 m3/h ;
• débit d'exploitation journalier sollicité maximal :	1 600 m3/j;
• volume annuel potentiellement prélevé ;	de 400 000 m3/an

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit Le Dragon  
83300 DRAGUGNAN  
\* forage: parcelle AX 179  
\* Périmètre de Protection Immédiate:  
de 3960 m2 composé des parcelles:  
AX 179 pour partie, AX 101, pour  
partie, AX 177 pour partie

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06°26'06"78 Lat. 43°33'34"34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-himi>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques inondation de la commune de Draguignan a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 10/02/2014. Le site n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 2 km de la zone Natura 2000: FR9301620 Plaine des Vergelins-Fontigon- Gorges de Chateaudouble , Bois des Clappes
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à 3.3 Km au Nord-Ouest du quartier classé de l'horloge.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements demandés sont en adéquation avec les essais de pompage réalisés sur l'ouvrage qui prennent en compte les potentialités de l'aquifère et répondent à la demande actuelle et future.  • Masse d'eau souterraine : 6520 EU Code FRDG520 • Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence est- BV Côtiers est.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les quantités prélevées sont peu significatives au droit des capacités de l'aquifère appréhendées par le service hydrogéologique de la DDAF du Var (R.COVA 1975).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aquifère du Muschelkalk
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un défaut de traitement de désinfection, ou une distribution sans mélange avec les eaux de la source du Dragon pourrait conduire à des risques sanitaires. Mais des sondes de mesures en continu télétransmises de la conductivité, de la turbidité et du chlore résiduel ont été installées dans la bache de mélange des eaux forage-source.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le contrôle physique des installations et les opérations de maintenance classique de fonctionnement électromécanique et de débroussaillage du site conduisent régulièrement les équipes du fermier sur le captage et son périmètre de protection immédiate.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets d'eaux brutes sont possibles en cas de purge du forage. Les eaux rejetées, avec la surverse éventuelle de la source du Dragon, alimentent des canaux d'arrosage de la ville avec la rivière Nartuby comme exutoire final.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'exploitation du captage ne produit aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est situé à plus de 2 Km d'une zone Natura 2000.

En phase exploitation le projet ne génère aucune nuisance si ce n'est la réalisation des travaux de débroussaillage du site. Ceux-ci seront effectués l'hiver, en période d'hibernation des espèces et de repos de la végétation.

Le captage et les périmètres de protection ne se situent pas dans une zone de sensibilité, au titre du plan national d'action en faveur de la Tortue d'Hermann

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DRAGUIGNAN

le, 16/09/2017

Signature

*l'assimilé à maître d'ouvrage de  
la commune de Draguignan, sur le contrat de  
dossier Benoit Crét*



B.O. CONSULTANT  
24, rue des Foyes - 83400 LES ALLES SUR ANJOU - FRANCE  
Tél. 04 94 79 02 86 - 02 99 99 99 99  
APE 7420 - RCS Draguignan 441 041 441  
www.bo-consultant.org

